This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mar 195.45

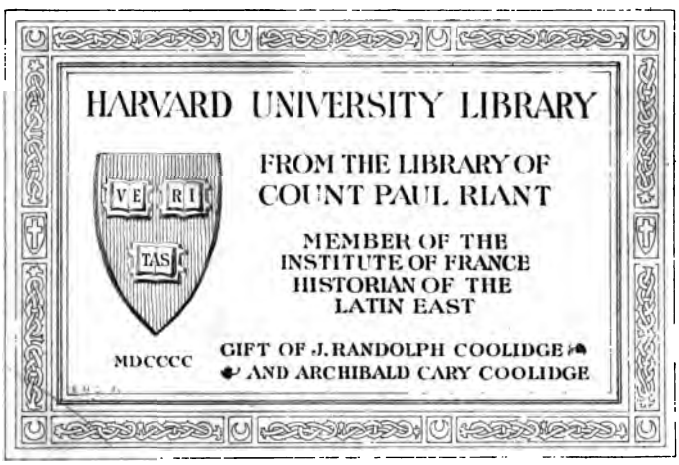
HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
VE RI TAS
FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT
MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST
MDCCCC
GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

5

6

8

34

43

War 198.48

(cont)

DE L'ART MILITAIRE

CHEZ LES ARABES

AU MOYEN AGE,

PAR M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR D'ARABE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XLVIII.

War 198.48

Harvard College Library
[illegible]
Gift of [illegible]
and [illegible]

DE L'ART MILITAIRE

CHEZ LES ARABES AU MOYEN AGE.[1]

EXTRAIT N° 9 DE L'ANNÉE 1848
DU JOURNAL ASIATIQUE.

La bravoure des Arabes est un fait admis de tous. Ils n'étaient pas des guerriers vulgaires, ces hommes qui, se laissant entraîner par les prédications de Mahomet et de ses premiers disciples, envahirent, en quelques années, la plus belle partie de l'ancien monde. Mais rien n'indique que les Arabes eussent, dès cette époque, adopté une tactique particulière: le courage et l'enthousiasme étaient leurs principaux éléments de succès. Ce fut plus tard, notamment pendant les guerres des croisades, que les Arabes perfectionnèrent leurs institutions militaires. A cette époque, les guerriers de l'Orient et de l'Occident se trouvèrent en présence. La lutte n'était pas seulement entre les chrétiens et les musulmans; les Tartares, sortis de leurs déserts sous la conduite de

[1] Un extrait de ce Mémoire a été lu dans la séance générale de la Société asiatique du 17 août.

Djendjiz-Khan et de ses enfants, avaient conquis la Perse, la Mésopotamie, la Syrie et l'Asie Mineure; ils s'avancèrent jusqu'aux portes de l'Égypte. De ce concours de nations naquit un nouvel art, qui s'enrichit d'emprunts faits à chaque peuple; et sans doute cet art n'était pas méprisable, puisqu'il permit aux musulmans de chasser les guerriers de l'Occident de la Terre sainte, et que la cavalerie des Mamelouks, qui en était la dernière trace, ne tomba que dans des temps récents, devant la discipline française.

En Orient, comme chez nous au moyen âge, les hommes d'armes combattaient de préférence à cheval. C'est pour cela que chez les Arabes le mot *art militaire* se confond ordinairement avec celui de *cavalerie;* il est rendu chez eux par فروسية, qui a cette signification, et l'homme d'armes est appelé فارس ou cavalier. De plus, comme la lance jouait jadis en Orient le rôle principal, le guerrier était appelé رَمّاح ou lancier.

Les armes offensives des Arabes étaient l'épée, la lance, la massue, l'arc, l'arbalète, etc. Les armes défensives étaient le bouclier, le casque, la cotte de maille, etc. Ils faisaient aussi usage de machines, telles que la baliste, le bélier, etc. Ils n'oublièrent pas les matières incendiaires, notamment le salpêtre converti en poudre de guerre. En 1845, j'ai publié, conjointement avec M. Favé, capitaine d'artillerie, un volume et un atlas sur le feu grégeois, les feux de guerre et les origines de la poudre à ca-

non. Mon intention n'est pas de revenir ici sur ce sujet; nous nous proposons, M. Favé et moi, de reprendre ailleurs cette question.

Les Arabes ont eu de bonne heure, dans leur langue, des traités sur l'art militaire. Quelques-uns de ces écrits étaient la traduction de livres composés en persan, dans les premiers siècles de notre ère, sous la puissante dynastie des Sassanides. L'auteur du *Kitab-alfihrist*, qui florissait dans la dernière moitié du xe siècle de notre ère, cite, dans son chapitre de l'art militaire [1], un ouvrage intitulé : « L'art de la guerre et manière de prendre les forteresses et les villes, de dresser des embuscades, d'envoyer à la découverte, de placer des vedettes, d'expédier des détachements et de disposer des corps armés, d'après un traité qui fut composé (au IIIe siècle) pour Ardeschir, fils de Babek [2]. » L'auteur cite aussi un traité du tir [3], composé au Ve siècle, par le roi Bahram-Gour. De plus, il fait mention d'un exposé des anciennes institutions militaires de la Perse, sous le titre de *Art militaire et règlements de la cavalerie*

[1] Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, t. II, fol. 172 v.

[2] كتاب ادب الحروب وفتح الحصون والمدائن وترييض الكمين وتوجيه الجواسيس والطلائع والسرايا ووضع المسالح ترجمته مما عمل للاردشير بن بابك

[3] كتاب الرمى Massoudy fait mention de la grande habileté de Bahram-Gour à tirer de l'arc. Voyez le *Moroudj-Aldzeheb*, t. I, folio 116 (manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, n° 714 du supplément).

avec la manière dont les rois de Perse défendaient les quatre coins de leur empire[1].

A l'égard des traités qui avaient pris naissance chez les Arabes mêmes, l'auteur du *Kitab-alfihrist* cite un écrit composé, sous le khalifat d'Almansour, par Abd-al-Djabbar, fils de Ady, sous le titre de *Lois de la guerre et manière de ranger une armée*[2], ainsi qu'un traité en deux livres, rédigé sous le règne d'Almamoun, par Khalyl, surnommé الهوتمى et الشعرانى. Enfin, il fait mention d'un livre sur le feu, le naphte et l'emploi qu'on en faisait à la guerre[3], ainsi que d'un autre livre où il était parlé du bélier et des mangonneaux, des stratagèmes et des ruses de guerre[4].

Le nombre des livres qui traitent de l'art militaire alla toujours croissant. A mesure que l'art s'enrichissait ou se modifiait, de nouveaux exposés devenaient nécessaires; malheureusement, la plupart de ces traités ne portaient ni date, ni nom d'auteur; les faits qu'ils contenaient étaient censés la répétition des procédés inventés par Aristote et mis en usage par Alexandre le Grand; ou bien on en fai-

[1] كتاب تعبئة الحروب واداب الاساورة وكيف كانت ملوك الفرس تولى الاربعة الثغور من الشرقى والغربى والجدى والتيمن

Sur les quatre points cardinaux désignés ici, voyez mon Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CXCII et suiv.

[2] فى اداب الحروب وصورة العسكر

[3] كتاب العلم بالنار والنفط والزراقات فى الحروب

[4] كتاب الدبابات والمنجنيقات والحيل والمكايد

sait honneur, soit aux prophètes de l'Ancien Testament, soit aux fondateurs de l'islamisme. Vainement l'on chercherait des renseignements sur ces traités dans les livres de bibliographie et de biographie orientale. Ces traités sont hérissés de termes techniques, dont quelques-uns sont étrangers à la langue arabe, et qui, pour la plupart, ne sont pas expliqués dans les dictionnaires; souvent, les copies qui s'en faisaient étaient incorrectes[1]. Si un de ces livres tombait sous les yeux d'un homme de lettres, c'était ordinairement pour lui lettre close.

Sans doute, il y avait une intention politique dans les obstacles dont on entourait ce genre d'ouvrages; on craignait qu'ils n'arrivassent entre des mains suspectes, particulièrement entre celles des chrétiens, qui étaient alors en état permanent de guerre avec les musulmans. Un auteur ou un copiste qui se piquait de zèle pour sa religion, aurait été vivement affligé qu'un livre sorti de ses mains servît à l'instruction des ennemis de sa foi. En tête de quelques-uns de ces traités, il est dit que les procédés qui y sont décrits ont été imaginés en vue de la défense de la religion[2]; on lit dans l'un d'entre eux que ces procédés ne doivent être communiqués qu'à des personnes bien intentionnées[3].

[1] Les passages textuels cités dans ce Mémoire sont reproduits avec leurs incorrections.

[2] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 988, au commencement.

[3] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, n° 1128, fol. 36 v.

Il résulte de là que les traités arabes d'art militaire sont d'une lecture fort difficile. Heureusement quelques-uns sont accompagnés de peintures; en pareil cas, la figure aide à déterminer le sens du texte. On a encore la ressource de rapprocher les traités entre eux et d'éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans un témoignage par le même témoignage exprimé en d'autres termes.

Voici l'indication des principaux traités que j'ai eu l'occasion d'examiner par moi-même.

La bibliothèque de Leyde possède deux exemplaires d'un ouvrage qui ne porte ni titre, ni nom d'auteur (nos 92 et 499). Le numéro 499 est précédé des mots suivants : كتاب الحيل والحروب وفتح المدائن وحفظ الدروب من حكم الاسكندر ذى القرنين بن فيلبس اليونانى « Traité des ruses et des guerres, de la prise des villes, de la garde des défilés, d'après les règles établies par Alexandre aux deux cornes, fils de Philippe le Grec. »

Au dos du premier feuillet du numéro 92, on lit les mots : كتاب الحيل والحروب والات السلاح وحصار القلاع وصفة الضرب بالسيف والرمى بالنشاب وعمل البارود « Traité des ruses et des guerres, des instruments guerriers, du siége des forteresses, de la manière de frapper de l'épée et de lancer des traits, ainsi que de la fabrication du *bâroud.* » Les derniers mots feraient supposer que le salpêtre joue un rôle quelconque dans l'ouvrage. Mais ni dans cet exemplaire,

ni dans l'autre, le mot *bâroud* ne se rencontre une seule fois, d'où il est permis d'inférer que ce titre a été ajouté par une main étrangère.

Le traité me paraît avoir été rédigé dans les premières années du XIIIe siècle de notre ère, à une époque où le salpêtre n'était pas encore employé par les Arabes comme moyen de guerre. En effet, on lit à la fin du volume : وكان الفراغ من اصل الكتاب بتاريخ مستهل رجب الفرد من سنة اثنين وعشرين وستماية هكذا وجدته مكتوبا فى اصله التى نسخت هذه الورقة ونقلتها « L'ouvrage original a été achevé au commencement de redjeb de l'année 622 (juillet 1225 de J. C.). Voilà ce que j'ai vu écrit sur l'exemplaire d'après lequel cette copie a été faite et d'où je l'ai tirée. »

La Bibliothèque nationale possède plusieurs traités analogues, mais d'une date moins ancienne. Ils sont d'une époque où l'on faisait usage du salpêtre. Le principal est celui que nous avons mis à contribution, M. Favé et moi, pour notre ouvrage sur le feu grégeois, les feux de guerre et les origines de la poudre à canon. Il est intitulé كتاب الفروسية والمناصب الحربية « Traité de l'art militaire et des machines de guerre. » Ce volume a été exécuté avec soin, bien qu'il y manque souvent les points diacritiques, et il est accompagné de figures coloriées. On voit probablement ici un de ces exemplaires que le gouvernement mettait à la disposition de ses artificiers, et qui ne devaient pas sortir de leurs mains.

Il est dit au commencement que le traité avait été composé par le ostad (maître) illustre Hassan, surnommé Nedjm-eddin (étoile de la religion), et Al-Rammah (le lancier), d'après les leçons de son père et de ses aïeux, et celles des autres maîtres de l'art. L'auteur portait le sobriquet de Al-Ahdab (le bossu). Il mourut l'an 695 (1295 de J. C.), âgé de trente ou quarante ans; il doit donc avoir écrit entre les années 1285 et 1295 de l'ère chrétienne. Parmi les écrivains qu'il cite, se trouvent Mohammed, fils de Alschaydhamy الشيظمى, et Ibrahim, fils de Sallam.

On remarque ces mots dans l'avant-propos:

فيه كلما يحتاج اليه الاستادين والفرسان والابطال والزراقين من اشغال الحرب ومعرفة الرماح والدبابيس والنشاب المختلف والمقادير والمناجيق والاحراقات وغير ذلك وقتال البحر واشياء غريبة نفع الله بها المسلمين

« Ce livre contient tout ce qui est nécessaire aux maîtres, aux hommes de guerre, aux braves, aux artifiçiers [1], en fait d'opérations militaires, des différentes manières de se servir de la lance, de la masse et de la flèche, du mélange des matières, de la construction des machines, de la communication du feu, etc., de la manière de combattre sur mer,

[1] Le mot زرّاق a été expliqué par M. Quatremère, *Histoire des Sultans mamlouks*, t. II, 2e partie, p. 147. Seulement, il a échappé une méprise au savant académicien. Le mot حراب, pluriel de حربة, lequel est cité au commencement de la note, ne signifie pas « des épées, » mais « des lances courtes. »

et d'autres choses non moins curieuses; Dieu veuille que tout cela tourne à l'avantage de l'islamisme[1]! »

Le numéro 1128 de l'ancien fonds arabe de la Bibliothèque nationale renferme deux traités militaires, accompagnés l'un et l'autre de peintures. Le premier est intitulé : كتاب المخزون لارباب الفنون في الفروسية ولعب الرمح وبنودها « Recueil destiné aux personnes qui cultivent les différentes branches de l'art militaire, et qui s'exercent au maniement de la lance, ainsi qu'aux manœuvres dont cet exercice est susceptible. » L'auteur faisait profession de l'art qu'il décrit, et il dit qu'à la différence de la plupart de ses confrères, qui, par esprit de monopole, faisaient mystère de leurs procédés, il n'a pas hésité à révéler tous ses secrets[2]. Du reste, ainsi que Hassan, il invoque l'autorité de Mohammed, fils de Al-Schaydhamy, et d'Ibrahim, fils de Sallam; de plus, il cite souvent un personnage nommé le ostad Nasser-eddin, Ibn-Altherabelousy, et surnommé Al-Rammah.

Le traité qui accompagne celui-ci ne porte pas de titre particulier; rien n'y indique non plus la date ni le nom de l'auteur. Il paraît cependant postérieur à l'année 1300 de notre ère; car il y est fait men-

[1] Ce manuscrit appartient à l'ancien fonds arabe, et porte le numéro 1127. On trouve dans le supplément, n° 988, un ouvrage qui, pour le fond, est le même que le précédent. Il a pour titre : كتاب الفروسية برسم الجهاد في سبيل الله « Traité de l'art militaire, en vue de la guerre à faire pour la cause de Dieu. » L'auteur, outre Hassan, cite Nedjm-eddin-Ayoub, surnommé aussi Al-Rammah. On voit qu'en général ces traités étaient composés par des hommes du métier.

[2] Fol. 36 v.

tion d'une manière de combattre à cheval et de vaincre son adversaire, qui se nomme *l'évolution de Gazan* [1]. Or il ne peut être question ici que du khan mongol de Perse appelé Gazan, lequel mourut en 1304.

Le numéro 991 du supplément arabe est un recueil d'opuscules relatifs à l'art militaire. Un grande partie du volume consiste en extraits du livre de Hassan; mais, au folio 15, est un traité qui a pour auteur Mohammed, fils de Ladjyn Al-Hossamy, surnommé Al-Therabolossy et Al-Rammah; c'est probablement le personnage cité dans un des traités précédents. Le titre du livre est : غاية المقصود في العلم والعمل بالبنود « Ce qu'on se propose de plus relevé dans la théorie et la pratique des exercices militaires. » Le mot que je traduis par *exercices militaires*, fait بند au singulier, et بنود au pluriel; c'est un mot d'origine persane, qui signifie proprement *lier*. Les exercices que ce mot exprime, et qui sont au nombre de soixante et douze, tenaient une très-grande place dans l'art de cette époque; car ils sont décrits au moins une fois, et quelquefois davantage, dans tous les traités que j'ai rencontrés. La description de chaque exercice consiste en mots isolés, et la plupart techniques; ce sont peut-être les commandements usités à cette époque pour faire connaître aux guerriers les diverses manœuvres qu'il s'agissait d'exécuter.

Je citerai enfin un manuscrit qui appartenait, il

[1] ناورد قازان. Voy. au fol. 82.

y a quarante ans, au comte de Rzevuski, et qui maintenant fait partie du musée asiatique de Saint-Pétersbourg[1]; j'en dois la communication à l'Académie impériale des sciences de cette capitale, qui a le musée asiatique dans sa dépendance. Le titre du livre est : كتاب المخزون جامع الفنون « Recueil réunissant les diverses branches de l'art. » D'après une note placée à la fin du volume, la copie a été faite dans la dernière moitié du xve siècle de notre ère. On lit, dans un médaillon placé sur le frontispice, le nom d'un émir de la cour des sulthans mamelouks d'Égypte, pour lequel cette copie avait été faite; c'est celui de Djerbasch. Le dictionnaire biographique d'Aboul-Mahassen, intitulé *Manhel-al-Safy*, renferme la notice de plusieurs émirs du même nom[2]; mais il m'a été impossible de distinguer si l'émir en question était compris dans le nombre. Quoi qu'il en soit, l'exemplaire est d'une belle écriture, bien qu'elle ne soit pas toujours correcte. De plus, il est orné de peintures.

En 1809, le comte de Rzevuski publia à Vienne, dans le recueil intitulé *Mines de l'Orient*[3], un passage du traité où il est parlé de l'emploi de la poudre à canon comme force projective. M. de Rzevuski

[1] On trouve une notice de ce volume dans le recueil publié par M. Dorn, sous le titre de: *Das Asiatische Museum*, Saint-Pétersbourg, 1846, in-8°, p. 452 et suiv. Cette notice est de M. Alexis Olénine; malheureusement, M. Olénine ne connaît pas la langue arabe.

[2] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 748, fol. 177 et suiv. t. II de l'ouvrage.

[3] Tom. I, p. 189 et 248.

plaçait la rédaction du livre sous le règne de saint Louis. Ainsi que nous l'avions déjà présumé, M. Favé et moi, cette opinion est inadmissible; car il est fait mention dans le livre du traité de Hassan [1]; il est même parlé de la manœuvre appelée *combat de Gazan* [2]; mais si l'ouvrage est postérieur à l'an 1300, il a dû précéder le milieu du XIVe siècle. Ce qui le prouve, c'est l'emploi d'armes à feu qui, par leur forme, dénotent l'enfance de l'art. Nous développerons ailleurs ce point, M. Favé et moi.

Ce traité offre, sur les compositions incendiaires, moins de détails que celui de Hassan; certaines questions y sont moins développées que dans d'autres ouvrages analogues. En quelques endroits, l'exposé des procédés est tellement imparfait que les hommes de l'art eux-mêmes avaient besoin, pour s'en rendre compte, d'en voir faire l'application. Mais, considéré dans son ensemble, c'est, de tous les livres de ce genre que je connais, celui qui embrasse le plus de questions et qui est rédigé avec le plus de méthode. Il commence par l'acquisition du cheval et son éducation, et il finit par les exercices les plus compliqués. L'auteur dit positivement que plusieurs des mots techniques dont il fait usage, et qu'on retrouve dans les traités déjà cités, avaient été empruntés, soit à la langue persane, soit à langue turke, soit au langage des guerriers de l'Occident [3].

[1] Pag. 83. Hassan est désigné par son sobriquet de *Bossu*.
[2] Pag. 2, 109, 172 et suiv.
[3] Pag. 125, 175 et suiv.

J'ajouterai une remarque dont l'auteur ne parle pas : c'est que quelques-uns de ces termes appartiennent à la langue grecque. En effet, dans l'art militaire, comme pour les autres arts, quand les Arabes commencèrent à s'occuper de sciences, ils ne purent se dispenser de faire des emprunts au peuple qui est resté notre maître à tous.

L'auteur invoque le témoignage de plusieurs personnages qui nous sont inconnus. Ce sont Thaher, Ishac, Thabary, Aboul-Véfa, Abou-Haschem, etc. Il resterait à déterminer le nom de l'auteur lui-même. On a vu que le titre placé à la tête du volume est commun à d'autres écrits analogues. Hadji-Khalfa, dans son Dictionnaire bibliographique[1], cite un ouvrage intitulé الفروسية المحمدية, « l'art de la guerre de Mohammed, » ou, peut-être, « l'art de la guerre à l'usage des Mahométans. » Cet ouvrage avait pour auteur Schems-eddin-Mohammed, fils d'Abou-Bekr, fils de Cayym Aldjouzyeh. Or il est dit, dans les livres arabes[2], que ce personnage, qui était né l'an 691 (1292 de J. C.), mourut à Damas l'an 751 (1350 de J. C.). C'est peut-être l'auteur du traité dont il s'agit en ce moment.

Maintenant, je vais donner quelques aperçus sur les armes dont les musulmans se servaient au moyen âge et sur l'usage qu'ils en faisaient.

Les musulmans placent les paroles suivantes dans

[1] Édition de Flügel, t. IV, p. 415.

[2] Man. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 751 (t. V, fol. 77 v.). Voy. aussi le n° 688, fol. 271.

la bouche de leur Prophète : « Toute espèce d'amusement doit être interdit comme frivole, excepté ces trois choses : l'exercice de l'arc, le maniement du cheval et les plaisirs pris en famille. » Mahomet a dit de plus : « Voulez-vous savoir ce qui vous conduira le plus sûrement en paradis? Ce sera un bon coup d'épée, un bon accueil fait à son hôte, et la célébration de la prière aux heures prescrites[1]. »

L'imam Malek, dont les doctrines sont suivies de préférence en Afrique, place l'art de monter à cheval au-dessus de celui de tirer de l'arc ; mais le commun des docteurs est de l'avis contraire. Quelqu'un ayant dit à Mahomet que les enfants avaient des droits sur leurs parents comme les parents en avaient sur leurs enfants, le Prophète répondit : « Oui, les enfants ont le droit de demander à leurs parents qu'on leur enseigne à écrire, à nager et à tirer de l'arc. » On attribue de plus ces paroles à Mahomet : « Trois classes de personnes entreront dans le paradis, celles qui fabriquent des flèches avec l'intention de les faire tourner à la défense de la religion, celles qui les lancent et celles qui les présentent à l'archer. » Mahomet ajoutait que l'homme qui, après avoir appris à tirer de l'arc, néglige cet exercice, se

[1] Man. ar. de la Biblioth. nationale, ancien fonds, n° 1128, fol. 54 v. et le traité de la guerre contre les infidèles, en arabe, sous le titre de : مشارع الاشواق الى مصارع العشاق, p. 94 et suiv. (Sur cet ouvrage, qui a été imprimé au Caire, voyez ce que j'ai dit dans le Journal asiatique, cahiers d'octobre 1831, p. 337, et de février 1832, p. 189.)

prive, auprès de Dieu, d'un titre inappréciable. Quelques docteurs sont allés jusqu'à dire que cet homme se rendait coupable de péché mortel[1].

Homère nous apprend qu'il fallait une force plus qu'ordinaire pour tendre l'arc d'Ulysse. Avec le temps, on suppléa à la force humaine à l'aide d'une tige fixée sur l'arc et en tendant la corde au moyen d'une manivelle ; c'est ce qu'on appela du nom d'arbalète. Il y avait plusieurs espèces d'arbalètes : les petites se bandaient avec la main, les grandes à l'aide du pied droit, et même des deux pieds. L'arbalète était un perfectionnement apporté à l'arc, en ce sens qu'elle déterminait d'une manière plus sûre l'émission du projectile ; de plus, elle avait l'avantage de pouvoir lancer, outre des flèches, des balles et de gros traits. Aussi son usage se maintint plus longtemps à la guerre que celui de l'arc simple, et il ne fut tout à fait abandonné que lorsque l'invention de l'artillerie eut changé presque tout le système de la guerre.

Les Arabes distinguent deux espèces d'arc, l'arc arabe et l'arc persan, ou plutôt l'arc étranger. L'arc arabe est appelé par eux l'*arc de main*, parce que, en effet, la main suffisait pour le faire manœuvrer. L'arc persan était moins simple et répondait à l'arbalète. Les Arabes lui donnent le nom d'arc de pied. Cet arc était muni d'un fût, et la flèche, au lieu de glisser sur l'arc, coulait dans une espèce de rainure.

[1] *Traité de la guerre contre les infidèles*, p. 94 et 99.

On trouve les deux espèces d'arc mises en regard l'une de l'autre dans un volume arabe lithographié qui fut publié, il y a quelques années, par feu le comte de Munster [1]. L'arc de main se compose uniquement de l'arc et de la corde nommée وتر ou boyau; la partie de l'arc où posait la flèche, et qui répond à la poignée, est appelée حدود; les deux extrémités de l'arc sont appelées عقبة; pour l'espace situé entre la poignée et les extrémités, il porte le nom de بيت ou maison.

Quant à l'arbalète, elle comprend à la fois un arc, une corde et un fût qu'on appelle عمود ou colonne; c'est le long du fût que coule la flèche. Le fût est muni d'une espèce de manivelle placée auprès de la crosse de l'arbalète et appelée مفتاح ou clef. L'endroit du fût auquel s'applique la manivelle est nommé قفل ou serrure. Au même endroit était placée quelquefois une petite roue mobile d'acier qu'on appelait جوزة ou noix. La roue avait deux entailles dans les deux parties opposées de sa circonférence. Dans la première s'arrêtait la corde de l'arbalète lorsqu'elle était tendue; à la seconde aboutissait l'extrémité du ressort de la détente. Si on pressait la clef qui se trouvait sous le fût, près de la poignée, le ressort se dégageait, la noix tournait, la corde s'échappait et le projectile était lancé au loin. Ici le fût porte, à l'extrémité supérieure, une espèce d'anneau appelé الركاب للرجل ou étrier du pied. Quand l'arbalétrier voulait bander son arme, il introduisait son pied

[1] Pag. 22 et 23.

dans l'étrier; il tirait la corde avec ses deux mains, et l'arme prenait la forme voulue [1].

L'arc arabe se divisait en plusieurs espèces; la principale était celle du Hedjaz. L'arc du Hedjaz était de deux sortes : la première, qui était la plus simple de toutes, consistait dans un bâton ou dans deux bâtons joints ensemble; elle était sans peintures et n'avait point de poignée : c'est celle qui est décrite dans les anciennes poésies de l'Arabie. Pour la deuxième sorte, elle supposait plus de recherches; on attachait un nerf au dos de l'arc et on en revêtait le dessous de cornes de chèvre. Une troisième espèce tenait le milieu entre les deux premières; celle-ci était en bois, en corne et en nerf liés ensemble avec de la glu; elle avait une poignée et était peinte de deux couleurs. C'est l'espèce dont l'usage se maintint dans le moyen âge. Les Arabes la nommaient *la disjointe*, parce que les parties dont elle se composait étaient primitivement séparées. C'est celle qu'on estimait davantage.[2] Les Arabes se sont aussi servis d'arc de métal.

Les anciens Persans faisaient usage d'un arc d'une forme analogue à la dernière; seulement, il était long et haut en couleur. Sa poignée en marquait le milieu; il était large de maisons, c'est-à-dire large de côtés [3].

[1] On trouve la description et la figure de l'arbalète dans les man. arabes de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 1127, fol. 84 v. et n° 1128, fol. 109 v. (Voy. aussi le manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 36 et suiv. et p. 165.)

[2] *Traité de la guerre contre les infidèles*, p. 96. — [3] *Ibid.*

A l'égard de la flèche, soit qu'elle fût lancée par un arc simple, soit qu'elle le fût par une arbalète, elle est nommée سهم. Sa partie supérieure porte le nom de راس ou tête, et sa partie inférieure celui de عقبة ou كعب, talon. Le bout en fer était appelé نصل, mot qui est synonyme de fer de lance; à l'égard du bout opposé, que nous appelons *coche*, et dans lequel on fait passer la corde, on le nommait كاز. Quelquefois la flèche était empennée; c'était afin qu'elle atteignît plus juste. Les anciens Arabes faisaient usage, pour cet objet, de plumes de perdrix [1].

L'archer avait un grand intérêt à connaître le degré d'élasticité de son arc et la résistance plus ou moins grande qu'il pouvait opposer. Pour se fixer à cet égard, il suspendait à la corde un poids plus ou moins considérable [2].

L'usage de l'arbalète paraît avoir été introduit en France après la première croisade, sous le règne de Louis le Gros. Mais plusieurs papes proscrivirent cette arme comme *déloyale et traîtresse*, et le second concile de Latran, qui se tint en 1139, l'anathématisa, l'appelant *artem mortiferam* et *Deo odibilem*. Un écrivain du temps de Philippe-Auguste affirme qu'il n'y avait pas un homme en France, sous ce règne, qui sût s'en servir [3]. Néanmoins, l'église per-

[1] *Hamasa*, traduction de M. Freytag, p. 338.

[2] Manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 38.

[3] Le P. Daniel a rassemblé différents témoignages à ce sujet dans son Histoire de la milice française, t. I, p. 417 et suiv.

mettait l'usage de l'arbalète contre les hérétiques et les infidèles, et les croisés ne manquèrent pas de l'employer contre les musulmans. Richard Cœur-de-Lion fut témoin, au siége de Saint-Jean-d'Acre, des ravages que cette arme faisait dans les rangs de l'armée ennemie; à son retour en Europe, il eut recours à son usage, et lui-même périt d'un coup d'arbalète, ce qui fut considéré, par plusieurs personnes, comme une juste punition du ciel.

Les écrivains arabes qui ont traité des guerres des croisades, donnent à l'arbalète, telle que l'employaient les chrétiens, le nom de *zenbourek*[1]. La première fois qu'ils en font mention, c'est en parlant du siége de Tyr par Saladin, en 1187. L'usage du zenbourek continua au siége de Saint-Jean-d'Acre par les croisés, en 1189. Les chrétiens construisirent, sur les bords des fossés, un mur de briques, derrière lequel ils placèrent un rang de soldats qui lançaient le zenbourek. Suivant l'historien des patriarches d'Alexandrie, le zenbourek était une flèche de l'épaisseur du pouce, de la longueur d'une coudée, qui avait quatre faces; la pointe de la flèche était en fer, et des plumes en rendaient le vol plus sûr. Partout où ce trait tombait, il transperçait; il traversait quelquefois du même coup deux hommes placés l'un derrière l'autre, perçant à la fois la cuirasse et l'habillement du soldat; il allait ensuite se

[1] زنبورك

planter en terre ; il pénétrait même dans la pierre des murailles[1].

D'après cette description, le zenbourek paraît répondre à peu près à l'arme terrible connue dans le moyen âge sous le nom de *quadrellas* et *carellus*, mots expliqués par du Cange, dans son Glossaire de la basse latinité, et d'où est dérivée l'expression *carreaux de la foudre*. Les Grecs ont peut-être connu quelque chose d'analogue sous la dénomination de τζάγγρα[2]. Si on admet que les mots *carreau*, τζάγγρα, et *zenbourek* désignent la même arme, il faudra conclure que les chrétiens en avaient fait usage dès la première croisade. On peut voir, à ce sujet, le Glossaire de Ducange, aux endroits cités, et l'Alexiade d'Anne Comnène, édition originale, page 291. Ce témoignage viendrait à l'appui du récit de Guillaume de Poitou, d'après lequel l'arbalète avait été employée dès l'année 1066, concurremment avec l'arc, à la bataille d'Hastings. On pourrait induire de là que l'arbalète dont il s'agit ici est une invention des Grecs du Bas-Empire.

Les musulmans paraissent n'avoir fait usage qu'assez tard du zenbourek. Djemal-eddin est, à ma connaissance, le premier écrivain arabe qui, sous la date 643 (1245 de J. C.), cite cette arme comme servant aux guerriers de l'islamisme ; c'est à propos du siége d'Ascalon par le sulthan d'Égypte. Voici les

[1] Voyez mes Extraits des historiens arabes des guerres des croisades. Paris, 1829, p. 255 et 324.

[2] Voyez ce mot dans le Glossaire de la basse grécité, de Ducange.

expressions de Djemal-eddin : « On fit jouer contre la place les catapultes et les zenbourek [1]. » Mais bientôt l'usage du zenbourek devint commun en Orient, et dans la suite les Turks ottomans entretinrent dans leurs armées un corps de soldats appelés *zenbourekdjis*. Maintenant, depuis la découverte des armes à feu, ce mot a tout à fait changé d'acception, et l'on donne en Perse le nom de zenbourek à une petite pièce d'artillerie légère [2].

A l'égard du mot que j'ai traduit par *catapultes*, et qui s'écrit au singulier چرخ, il paraît répondre au grec τζέρκη, cité par Ducange, dans son Dictionnaire de la basse grécité; il désigne, suivant Boha-eddin [3], une arbalète lançant des traits armés d'une pointe de fer. C'est probablement le *trabucus* des nations latines du moyen âge, mot dont nous avons fait *trébuchet*. Le traité de Hassan offre la figure de cette machine; c'est l'arbalète à manivelle, mais sans l'étrier. Néanmoins, la figure est accompagnée des mots « arc à pied, appelé *djerouhk* [4]. »

On voit qu'il a existé, au moyen âge, chez les Arabes comme chez nous, plusieurs espèces d'arbalètes. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 1128, offre la double figure d'un arc à pied.

[1] واثروا الرمى اليها بالجروخ والزنبورك *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 446.

[2] Voyage de M. Amédée Jaubert en Perse, p. 280.

[3] *Vita et res gestæ Saladini*, p. 135.

[4] قوس الرجل وهى الجروخ Man. ar. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 1127, fol. 84 v.

Dans l'une, l'archer est représenté au moment où il passe le pied dans l'étrier pour bander l'arc ; dans l'autre, il tient d'une main le fût, et de l'autre la manivelle [1].

Voici une arbalète d'un genre particulier ; on en trouve la description dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg, et la description est accompagnée de la figure : « arc du hosban (ou de la flèche courte) ; » c'est l'arc appelé par les Persans du nom de *midjrat* [2]. Cette arme fut mise pour la première fois en usage par les Persans dans le cours de leurs guerres contre les Tartares (vers le milieu du XIIIe siècle de notre ère). En effet, à mesure que les Persans lançaient un trait aux Tartares, ceux-ci le leur renvoyaient. On imagina donc cette forme d'arme ; le trait était si court qu'on ne pouvait pas le faire servir une seconde fois. Voici en quoi consiste l'instrument. On prend un manche de fer ou de bois fendu dans le milieu ; on y dispose un ressort en fer. On ménage au milieu du ressort une fente par laquelle passe la flèche ; cette flèche a un empan de long, ou un peu moins ; si on tire à soi la corde de l'arc, et qu'ensuite on la lâche, le ressort pousse la flèche, et elle sort rapidement ; elle marche plus vite que la flèche ordinaire, bien que par une autre voie. La personne qu'elle atteint ne la voit pas venir ; cette

[1] Fol. 109 v.

[2] Midjrat est un mot arabe qui signifie proprement « moyen de faire marcher. » C'est probablement l'équivalent du ressort dont il est parlé quelques lignes plus bas.

personne ne s'aperçoit de son existence que lorsque le trait est entré dans sa chair. L'effet est d'autant plus sensible que l'arc est plus fort, et que le trait part d'une épaule plus vigoureuse [1]. »

Sur la figure, la flèche ne passe pas au-dessus de l'arc ; mais elle suit la direction opposée. Par une conséquence naturelle, la corde, au lieu de tendre à l'opposite de l'arc, tend vers l'arc lui-même. Afin d'empêcher l'arc de se redresser, on a placé en dedans une seconde corde parallèle à la première, et qui est fixée à la fois à deux points de l'arc et au fût. Le mot arabe que j'ai traduit par *ressort* signifie proprement le lieu où un objet quelconque se meut. Ici, il paraît désigner un petit tube de fer, auquel venait aboutir la flèche. Ce même mot a servi en-

[1] باب الرمى بقوس الحسبان وهى البجراة للعجم قد صنفوها لما تقاتلوا مع التتر كانوا كلما رمت عليهم العجم سهما يردّوه عليهم فصنفوا البجراة وبقوىّ كلما يرمى على الترك سهم لم يقدروا يردّوه لقصره وذلك ان يعمد الى قبضة من حديد وان شاء من خشب مجوّفة مشقوقة فى الوسط ويعمل فيها مدفع من حديد ويعمل فى وسطه شق يعبر فيه السهم ويكون السهم طول شبر او اقصر ويجدب ويرمى فان المدفع يسوق السهم ويخرج بسرعة ويسبق السهم العربى تمثّله طريق اخر واذا اصاب الغزيم لم يراه الا ان يغرز فى لحمه ولا سيّما اذا كان القوس قويا من كتف قوى Man. de Saint-Pétersbourg, p. 32 et 33. (Voyez aussi le man. du supplément arabe de la Bibliothèque nationale, n° 989, fol. 69 et suiv.)

suite à désigner le cylindre creux dans lequel on fait glisser la balle de fusil et le boulet de canon; enfin, il a désigné le fusil et le canon lui-même. C'est dans le dernier sens que ce mot est employé dans d'autres endroits du livre [1]. Il est à remarquer que la même filiation de mots a eu lieu en Europe. Le mot canon, appliqué, soit à un fusil, soit à un canon à boulet, a été d'abord employé dans le sens du latin *canna*, signifiant un roseau et un tuyau [2].

On a vu que l'usage de l'arbalète ne pénétra qu'assez tard en Europe, et que pendant longtemps les chrétiens se firent scrupule de s'en servir entre eux. Le même fait a eu lieu chez les musulmans. Mahomet a, dit-on, voué à la malédiction quiconque ferait usage de l'arbalète. Un écrivain arabe, après avoir rapporté cette tradition, s'exprime ainsi : « Les musulmans doivent s'abstenir de se servir de l'arc garni d'un ressort [3]. Cet arc est surtout employé chez les Persans et chez les Turks qui n'ont pas embrassé l'islamisme. La plupart des Persans se servent d'un arc à main; mais la plupart des Turks font usage d'un arc à pied, c'est-à-dire d'un arc accompagné d'un étrier et d'une clef. Les Turks eurent recours à ce genre d'arme, à cause de la faiblesse de leur complexion et de leur manque d'adresse. Ils essayèrent de renforcer l'arc des Persans; puis, comme

[1] P. 46, 160 et 165.
[2] Voy. l'ouvrage que j'ai publié avec M. Favé, p. 170.
[3] على الجراة

ils ne pouvaient le manœuvrer, ils l'accompagnèrent d'un ressort. Ils croyaient par là le rendre plus fort; ils étaient dans l'erreur, car ils ne firent que le rendre plus faible. Quelques auteurs disent que cette forme d'arc a été repoussée parce qu'elle offre l'image d'une croix [1]. »

L'arbalète, comme l'arc simple, servait à lancer un trait, qu'on appelle ordinairement du nom de flèche; ces traits étaient quelquefois destinés à transporter au loin des matières incendiaires, qui prenaient feu en tombant. Mais l'arbalète servait aussi à lancer des balles de différentes matières; il y en avait en terre, en verre et en métal. Ces balles sont appelées par les Arabes *bondoc* [2], mot qui se dit proprement d'une aveline. Le poëte Motenabbi, qui florissait au milieu du xe siècle de notre ère, chantant les exploits du prince d'Alep, nommé Sayf-eddaulé, s'exprime ainsi : « Jamais je n'ai vu de guerrier qui se servît de l'arc avec plus d'adresse. Maniées par sa main, les machines les plus lourdes atteignent immanquablement le but le plus délié, qui échapperait à la balle lancée par l'arc [3]. »

Avec cette arbalète, on tirait les oiseaux et même les quadrupèdes [4]; mais on ne s'en servait pas d'abord

[1] *Traité de la guerre contre les infidèles*, p. 97.

[2] بندق, au pluriel بنادق.

[3] *Chrestomathie arabe*, de M. Silvestre de Sacy, t. III, p. 18 et 68. M. de Sacy, au lieu du mot *arc*, a employé le mot *arquebuse*, terme qui est susceptible d'une autre signification.

[4] Dans le Commentaire de Motenabbi que possède la Biblio-

à la guerre. Probablement, elle n'aurait pas été assez forte pour l'effet qu'on voulait produire. Or, il était d'usage, quand le coup était heureux, et que le chasseur voulait faire honneur à quelqu'un, de lui rapporter le coup. Aboulféda rapporte un exemple de ce genre dans sa Chronique, sous l'année 682 (1283). Voyez aussi à l'année 622 (1225).

Le mot *bondoc* servit plus tard à désigner l'instrument qui lançait la balle. Un des fonctionnaires de la cour des sulthans mamelouks était chargé de tenir l'arbalète du sulthan; on le désignait, en conséquence, par le titre de bondocdar, dénomination qui, en persan, signifie *celui qui tient le bondoc*. Quelques-uns de ces officiers finirent par devenir sulthans eux-mêmes. Maintenant le mot *bondoc* est l'équivalent de fusil et de pistolet.

L'arc et la lance occupant une si grande place à la guerre, il était naturel qu'on mît les jeunes soldats en état d'en faire l'usage le plus efficace. Une partie considérable des traités arabes d'art militaire est consacrée à des exercices de ce genre. On appelait ces exercices d'un nom particulier; c'est celui de ندب, faisant au pluriel انداب [1].

On disposait au-dessus d'une table appuyée sur quatre pieds, et qui s'élevait à hauteur d'appui, une

thèque nationale, supplément arabe, n° 1485, le texte est accompagné des mots suivants : والبنادق جمع بندقة وهو ما يعمل من الطين ويرمى بها الطير

[1] Manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 37.

espèce de baril fermé par une peau de vache; la peau servait de cible. Cet appareil était appelé du nom de *botyeh* بتية, mot qui, chez les Arabes, sert encore à présent à désigner un baril et un tonneau. Or un auteur arabe donne à entendre que le botyeh était d'origine occidentale. En effet, dans l'espagnol et les autres dialectes romans, *bota* se dit d'un tonneau. Cet exercice aurait-il été emprunté aux croisés? Dans tous les cas, il n'a rien de commun avec l'exercice du tonneau maintenant en usage chez nos artilleurs [1].

Quelquefois on disposait des planches en avant d'un mur, et l'on y faisait deux marques. Si la lance dirigée par le tireur pénétrait directement dans le bois et y restait fixée, le tireur avait atteint son but; mais si le trait pénétrait de côté, l'appareil tout entier se mettait en mouvement, et venait frapper le maladroit [2]. On reconnaît là l'exercice appelé par nos pères du nom de quintaine.

D'autres fois, l'on suspendait un ou plusieurs anneaux au haut d'une espèce de poteau, et il fallait que le tireur, monté à cheval, fît passer le trait à travers l'anneau. Ceci se rapproche de notre jeu de bagues [3].

Chez nous, les personnes qui s'exercent à tirer, soit de l'arc, soit de l'arbalète, soit de l'arquebuse,

[1] N° 1127, fol. 46 v.; n° 1128, fol. 108 v. et suiv.; manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 2, 24, 163, 175, 178 et suiv.

[2] N° 1128; fol. 82; man. de Saint-Pétersbourg, p. 162.

[3] N° 1128, fol. 44 et suiv.

plantent quelquefois un oiseau de carte ou de bois peint au bout d'une perche ou sur un poteau. C'est ce que nous appelons *tirer au papegai*, comme qui dirait *tirer au perroquet*. Celui qui abat le papegai remporte le prix. Les Arabes avaient à leur usage plusieurs procédés analogues.

Un de ces exercices était celui de la courge. On l'appelait *cabac*, d'un mot turk qui a cette signification. Voici ce qu'on lit dans la grande chronique d'Aboul-Mahassen, à l'année 692 (1293 de J. C.), sous le règne du sulthan mamelouk Malek-Aschraf[1]: « Le sulthan fit dresser, hors du Caire, dans le meydan (hippodrome), un mât, au haut duquel était placée une courge d'or ou d'argent; dans l'intérieur de la courge était un pigeon. Des tireurs, montés à cheval, se mettaient, tout en faisant courir leurs chevaux, à décocher leurs traits contre le mât. Celui qui atteignait la courge et l'oiseau recevait une robe d'honneur en rapport avec son rang; ensuite il emportait la courge. » Tous les traités d'art militaire renferment la description de cet exercice avec la figure[2]. Maintenant encore, dans l'Égypte, le mot *cabac* est synonyme de *cible*.

Un autre exercice porte, dans les traités arabes, le nom de *kycadj*, قيقج. Morier, dans la relation de son second voyage en Perse[3], rapporte qu'à son ap-

[1] Man. ar. de la Bibl. nationale, ancien fonds, n° 662, fol. 42 v.

[2] N° 1127, fol. 47 v.; n° 1128, fol. 108 v. et suiv.; manusc. de Saint-Pétersbourg, p. 3, 49 et 50.

[3] *A second journey through Persia, etc.* Londres, 1818, p. 169.

proche de la ville de Téhéran, une députation s'avança à cheval à sa rencontre. Puis, vantant la dextérité des cavaliers, il dit qu'ils excellaient dans le *kycadj;* or, par *kycadj*, il entend la rapidité avec laquelle, de tout temps, les cavaliers perses, au milieu d'une fuite simulée, ont subitement retourné la tête et percé l'ennemi qui les poursuivait avec trop de confiance. Mais l'auteur du manuscrit de Saint-Pétersbourg fait remonter l'origine du *kycadj* à Bahram-Gour, qui régnait en Perse au ve siècle de notre ère. D'ailleurs, il paraît que le mot *kycadj* s'appliquait à l'objet qui servait de but aux tireurs. Cet objet me paraît avoir été un panier rempli de sable[1]. Nos pères s'exerçaient aussi quelquefois à tirer sur une butte de sable.

Les traités qui servent de base à mon travail font mention d'un troisième exercice qu'ils nomment l'*olky*, الأُلكى ; la figure qui en accompagne la description offre la représentation de l'objet qui servait de but; mais on ne distingue pas de quelle nature il était; on peut seulement dire que ce n'était pas un oiseau. Cet exercice, comme la plupart des autres, s'exécutait tantôt à pied, tantôt à cheval[2].

Les guerriers arabes faisaient aussi usage de l'épée et de la masse d'armes. La masse est appelée tantôt

[1] قفة فيها رمل. Voy. le n° 1128, fol. 105 v. et 109 v.; man. de Saint-Pétersbourg, p. 3 et 40.

[2] N° 1128, fol. 108; manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 29, 50 et suiv.

عمود et tantôt دبوس. Les traités arabes en donnent la figure. La masse était placée par le cavalier sous son genou. On lit, dans la Chronique d'Abou'lféda[1], que le prince de Moussoul Sayf-eddin Gazy, mort en 544 (1149 de J. C.), établit le premier parmi ses troupes l'usage de suspendre l'épée à un ceinturon qui occupait le milieu du corps et la masse sous le genou[2].

Les armes défensives des Arabes consistaient dans le casque, le bouclier, la cotte de mailles, la cuirasse, etc.[3]; mais, en général, les guerriers orientaux étaient moins chargés que ceux de l'Occident. On ne peut pas juger de la différence qui existait à cet égard par les figures qui accompagnent les traités arabes d'art militaire; là les guerriers sont censés livrés à des exercices pacifiques; les lances sont dépouillées de leur fer et à l'état de ce que nos pères appelaient *armes courtoises;* mais on a à tenir compte du témoignage des écrivains du temps. J'ai rapporté ailleurs les paroles du secrétaire de Saladin, qui assista à la bataille de Tibériade, et qui, à la vue d'hommes entièrement bardés de fer, ne put maîtriser son étonnement[4].

[1] T. III, p. 508.

[2] Voy. la peinture de la page 203 du manuscrit de Saint-Pétersbourg.

[3] Sur les lances et les cottes de mailles des anciens arabes, voy. le *Hamasa*, p. 189, avec les notes de la version latine. En ce qui concerne l'Arabie actuelle, voy. la Relation de Burckhardt, traduction d'Eyriès, t. III, p. 169 et suiv.

[4] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 196. Voici les

Les Arabes distinguent deux principales espèces de bouclier, l'une qui s'appelait *tars* ترس, l'autre qu'on nommait *darka* درقة[1]. On doit peut-être rapporter à ces deux dénominations deux dénominations analogues qui avaient alors cours en Occident, à savoir *targa*, d'une part, et de l'autre *targea*, *targia* et *tarcia*. On lit dans la relation du siége de Damiette par les croisés, en 1217, relation qui a été écrite par Olivier Scholastique, témoin oculaire, ces mots : « Hostes autem dissimulato metu, tres ordines arma-« torum stationi navium (nostrarum) contra posue-« runt : unam peditum super ripam cum clypeis « quos targeas appellant, lineariter ordinatam, etc.[2]. » Le tars est représenté rond; c'est la forme préférée par les guerriers à cheval, qui n'ont que la partie supérieure de leur corps à couvrir.

Le manuscrit de Saint-Pétersbourg fait mention d'un bouclier particulier qu'on nommait le bouclier de perfidie[3]. Ce bouclier, que le guerrier attachait à son cou, était percé par le milieu, et l'on pouvait y faire passer le fût d'une arbalète. L'archer tenait le bouclier dressé devant lui, et, au moment où son

expressions de l'auteur arabe: ومن عجائب هذه الوقعة وغرائب هذه الدقعة ان فارسهم ما دام فرسه سالما لم يذل للصرعة فانه من لبسه الزردى من فرقه الى قدمه كانه قطعة حديد ودراك الضرب اليه غير مفيد

[1] N° 1128, fol. 41 v. et suiv.
[2] Collection d'Eccard, t. II, p. 1408.
[3] ترس الغدر Man. de Saint-Pétersbourg, p. 46, 47 et 165.

adversaire s'y attendait le moins, il lui décochait un trait.

Si des armes défensives nous passons aux machines, nous trouverons chez les Arabes à peu près les mêmes engins que chez les chrétiens de l'époque, engins dont l'invention remontait, en général, aux Grecs et aux Romains. Les Arabes désignent les machines de ce genre, notamment les balistes et les catapultes, par le mot *mandjanyk* منجنيق, faisant au pluriel مناجيق. Les Grecs, outre le terme générique de *μηχανή*, employaient, pour les machines de guerre, celui de *μάγγανον*; c'est de *μάγγανον* que nos pères firent *manganum* et *mangonneau*. Le mot *mandjanyk* dérive de l'un des mots grecs; peut-être les Arabes firent-ils comme nous du mot *méchanique*, qui, en grec, a une valeur adjective, un substantif synonyme de machine.

L'historien Boha-eddin, parlant des engins que les croisés opposèrent aux musulmans au siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1190, dit que l'aspect seul en faisait trembler. « La plus redoutable de ces machines, dit-il, était un grand édifice de bois appelé *debabé*[1], lequel pouvait contenir un grand nombre de guerriers. On l'avait revêtu de grandes plaques de fer, et il marchait sur des roues, recevant le mouvement de l'intérieur. Cette machine était munie d'une énorme tête de fer appelée *bélier*, qui faisait des ravages terribles; des hommes placés dans l'in-

[1] دبابة C'est probablement le *musculus* des latins.

térieur faisaient mouvoir cette tête et renversaient les bâtisses les plus solides. Les chrétiens élevèrent une autre machine terminée en plate-forme, qui recevait aussi le mouvement de l'intérieur. Sa forme était la même que celle de la première, avec cette seule différence qu'au lieu d'une tête de bélier, elle portait une pièce de fer en forme de soc de charrue; dans la première, la tête de bélier opérait par son poids; dans la seconde, elle agissait par son poids et sa forme pointue. C'est l'instrument que les chrétiens appelaient *chat*[1]. »

Je ne puis me dispenser de dire quelques mots du cheval, ce compagnon fidèle du guerrier. Une grande partie des traités arabes d'art militaire est consacrée à la manière de dresser le cheval, ainsi que le cavalier. L'auteur du manuscrit de Saint-Pétersbourg insiste sur les signes auxquels on reconnaît un bon et un mauvais cheval; il recommande, quand on a à lui faire faire un exercice violent, de lui ménager la nourriture et de le préparer doucement à l'épreuve qu'on lui réserve. Si l'on a à faire saillir une jument, on doit éviter le moment des chaleurs, vu que le poulain qui en proviendrait serait chétif et hors d'état de produire. Il vaut mieux choisir la saison du printemps, lorsque l'air est frais.

Si la jument ne conserve pas la semence, l'auteur conseille de lui ouvrir la vulve, et de retirer avec

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 291.

un couteau de sa matrice un morceau noir. On déposera dans la matrice un peu de sel, on la lavera avec du lait de jument et de l'urine d'éléphant; ensuite on fera saillir la jument, et elle engendrera [1]. Ce qui est dit ici du morceau noir qu'on retirait de la matrice se rapporte probablement à l'humeur visqueuse connue des anciens sous le nom d'*hippomanès*.

Les détails relatifs à la manière de brider le cheval montrent que les procédés étaient alors très-imparfaits. On sait que ce n'est que dans les temps modernes, et en Occident, que l'art d'emboucher le cheval a été perfectionné. En général, cet excellent animal était traité en Orient beaucoup plus durement qu'il ne l'est aujourd'hui chez nous. Le mors qu'on lui appliquait était peu commode; de plus, on faisait jouer l'éperon en toute occasion.

Dans les peintures qui accompagnent les traités arabes d'art militaire, le devant et le derrière de la selle sont beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont chez nous. Cet usage s'est maintenu jusqu'à ces derniers temps. La selle se nomme en arabe سرج; on distingue la partie de devant par le mot قربوس, et la partie de derrière, que nous appelons troussequin, par قربوس وراني.

A en juger par ces mêmes peintures, les guerriers orientaux étaient peu adroits dans la manière de tenir les rênes du cheval et la lance. On sait que le succès d'une évolution dépend en grande partie

[1] Manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 15 et 21.

du secours que le cavalier reçoit du cheval. Il est dit dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg que la manière de tenir la bride du cheval forme les vingt-trois vingt-quatrièmes de l'art de la guerre[1].

Les traités arabes d'art militaire qui sont accompagnés de peintures, contiennent la représentation figurée des principales évolutions en usage dans les écoles d'équitation. Ces évolutions consistaient naturellement à mettre peu à peu le cheval en état de marcher, d'après un pas réglé, tantôt en avant, tantôt en arrière, tantôt de côté et tantôt en cercle. On lit dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg que quelques-unes de ces évolutions avaient été empruntées, les unes aux Turks, les autres aux Francs. Il est certain que plusieurs des figures tracées se rapprochent des nôtres. Quand même l'auteur arabe n'en aurait pas fait la remarque, il était impossible que les peuples les plus éloignés ne se rencontrassent pas quelquefois. Les évolutions faites à cheval sont appelées du nom général de *meydan* ميدان, au singulier, et موادين au pluriel[2]. *Meydan*, comme on sait, s'applique proprement au lieu où s'exécutent les exercices; il se dit d'un hippodrome et d'un

[1] اعلم ان الفروسية اربعة وعشرون قيراطا منها ثلاثة وعشرين تمسكك فى مسك العنان وجميع العمل قيراطا واحدا

Man. de Saint-Pétersbourg, p. 112; voy. aussi p. 109. Sur cette division d'un objet quelconque en vingt-quatre parties, on peut consulter ma traduction de la Géographie d'Aboulféda, p. 73.

[2] N° 1128, fol. 58 et suiv.; man. de Saint-Pétersbourg, p. 116, 120, 122, 125, 127 et 137.

manége. Il a été ensuite employé pour désigner les exercices eux-mêmes.

Après avoir parlé des armes des Arabes, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur la manière dont se formaient et se maintenaient les formidables légions qui ont pendant si longtemps fait triompher les lois de l'Alcoran. Jusqu'ici nos observations se sont rapportées aux guerres des croisades, lorsque l'Orient était aux prises avec l'Occident. Nous bornerons donc nos considérations aux peuples de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Perse, de l'Asie Mineure et de l'Égypte.

A l'époque où l'islamisme fit ses grandes conquêtes, c'est-à-dire au temps où la nouvelle religion sortit pour la première fois des limites de l'Arabie, les Arabes composaient presque à eux seuls les troupes de l'islamisme. On vit en peu d'années ces nomades subjuguer la meilleure partie de l'Asie et de l'Afrique, depuis l'Inde jusqu'à l'océan Atlantique, et même une partie de l'Europe. Mais lorsque les vainqueurs se furent disséminés sur le vaste théâtre de leurs exploits, et que l'Arabie se trouva épuisée, il fallut recourir à de nouveaux champions. Outre les habitants des pays conquis qui avaient embrassé le nouveau culte, et qui, dès l'origine, furent admis dans les rangs des vainqueurs, on enrôla les peuples des montagnes, tels que les Kurdes et les nomades de toute race répandus en Afrique et en Mésopotamie; en un mot, l'on fit un appel à tous ceux qui par leur vie dure et grossière étaient propres à sou-

tenir le poids des armes; on finit même par rechercher l'appui des descendants de ces mêmes Scythes qui, pendant si longtemps, avaient épouvanté les nations amollies du midi de l'Asie. Dès le IXe siècle de notre ère, les khalifes de Bagdad étaient gardés par des esclaves venus des contrées qui sont situées au nord de la mer Noire, de la mer Caspienne et de l'Oxus.

Presque tous les Turks étaient en naissant élevés dans des idées belliqueuses; ceux mêmes qui étaient adonnés à la vie pastorale et qu'on distingue par le nom de Gozzes, Turkomans, etc. échangeaient dans l'occasion la houlette contre la lance. Au XIe siècle, des tribus entières de Turks, traversant l'Oxus, s'avancèrent en armes, sous la conduite des enfants de Seldjouk, dans l'intérieur de la Perse, et ne tardèrent pas à arriver sur les bords du Bosphore, en face de Constantinople. Jusque-là ces barbares avaient servi dans les armées musulmanes comme mercenaires; ils eurent alors à leur tête des chefs de leur propre nation, et on vit successivement leurs sùlthans, Alp-Arslan et Malek-Schah, prendre place parmi les plus célèbres monarques de l'Asie.

Ordinairement, les princes musulmans qui recherchaient l'appui des peuples d'origine turke, leur adjoignaient des guerriers d'autres nations, soit afin de balancer leur trop grande influence, soit parce que souvent ils mettaient leurs services à un trop haut prix. En Syrie et en Mésopotamie, on s'adres-

sait de préférence aux Kurdes et aux tribus arabes répandues sur les frontières du désert. En Égypte on recourait aux Nubiens, aux Berbers et aux nègres.

Telle fut la politique qui dirigea presque constamment les souverains du moyen âge. Quelquefois, par suite de circonstances particulières, ils parurent vouloir changer de système: c'est ainsi qu'en Égypte les khalifes fatimites, se méfiant des Turks, qui avaient de l'inclination pour la doctrine religieuse des khalifes de Bagdad, recherchèrent les Nubiens et les nègres, et que plus tard Saladin, auteur de la ruine des khalifes fatimites, éloigna de sa personne les nègres et les Nubiens pour attirer les Kurdes, ses compatriotes [1]. C'est encore ainsi qu'aux approches de la première croisade de saint Louis, un des successeurs de Saladin, mécontent des Kurdes, fit un nouvel appel aux Turks, aux Circassiens, et aux autres peuples établis sur les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne; cette circonstance donna une nouvelle force à ces mamelouks, qui d'esclaves se firent maîtres, et régnèrent pendant plusieurs siècles sur l'Égypte et la Syrie. Mais la composition des armées musulmanes ne changea pas entièrement, et les changements n'eurent qu'une courte durée.

On comptait dans les armées diverses classes de guerriers. Quelques-uns s'engageaient pour un service permanent et recevaient une solde régulière; ceux-là étaient attachés à la personne du prince, ou bien on les chargeait de la défense des forteresses.

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 142 et suiv.

C'est dans cette classe que le souverain admettait de préférence les Kurdes, les Turks et les Turkomans, en un mot les hommes qui, habitués à une vie dure, étaient plus propres aux fatigues des armes, et qui, étrangers au pays, professaient pour le prince un dévouement plus entier. Ces guerriers combattaient à cheval et avaient chacun à leur service un page pour porter leurs armes: c'étaient les chevaliers et les hommes d'armes de l'Orient. Comme leur entretien était fort onéreux, le nombre en était limité. Saladin, malgré ses guerres continuelles et ses grandes conquêtes, n'en eut jamais plus de quatorze mille à son service.

Outre les soldats proprement dits, le souverain, aux approches d'une guerre, réunissait sous son étendard un certain nombre d'Arabes et de Turkomans. Ces nomades ne s'engageaient que pour une campagne, et, l'expédition terminée, ils s'en retournaient dans leurs pâturages. Ils ne recevaient pas de solde régulière; ordinairement, il suffisait de leur donner une espèce de gratification, sans compter le butin qu'ils manquaient rarement de faire.

Il y avait encore des troupes vouées à la défense du sol, et celles-ci paraissent avoir été surtout composées d'artisans, de bourgeois, en un mot de gens du pays : c'étaient les gardes nationales du moyen âge. Elles sont appelées du nom de احداث, ou troupes nouvellement formées.

On remarquait enfin les متطوعة, ou volontaires, qui n'étaient pas assujettis à un service régulier, et

qui se retiraient quand ils voulaient. A une époque où les religions chrétienne et musulmane étaient, pour ainsi dire, en présence, et où il s'agissait pour les musulmans de la défense de leurs biens et de leurs personnes, le nombre des volontaires devait être considérable. Parmi eux étaient des hommes pieux, des scheiks, des faquirs, qui, à l'exemple des moines et des prêtres dans les armées chrétiennes, excitaient le zèle des guerriers et enflammaient leur courage.

En général, c'étaient les mêmes hommes qui servaient sur terre et sur mer. Parmi les marins, cependant, l'on comptait un certain nombre de renégats et d'esclaves grecs, italiens, etc. La marine musulmane a, dans tout le moyen âge, été inférieure à celle des chrétiens, et ordinairement les musulmans n'ont songé à équiper des flottes que lorsqu'il s'agissait de leur propre défense. Comment en eût-il été autrement? Beaucoup de musulmans, à l'exemple des idolâtres de l'Inde, professent une sorte d'aversion pour la mer, et quelques docteurs ont prétendu que c'était une folie de se confier sur un frêle navire à un si terrible élément. A les en croire, tout homme qui s'embarque sans une absolue nécessité, doit être consideré comme un insensé, et son témoignage ne devrait point être reçu en justice[1]. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que l'état de marin n'ait jamais été très-honoré dans l'Orient. Makrizi, qui écrivait dans le xve siècle de notre ère, nous ap-

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 370 et 476.

prend que, de son temps, en Égypte, le mot *marin* était un terme d'injure. Ce mot était rendu en arabe par *stouly* اسطولى, altération du grec στολή, qui signifie *flotte*.

La manière dont toutes ces troupes étaient entretenues a varié selon les temps et les lieux. Sous Mahomet, les guerriers vivaient principalement du butin qu'ils faisaient sur l'ennemi. Il était rare qu'on leur accordât une gratification particulière; aussi le partage du butin était parfaitement réglé d'avance. Après une victoire ou à la fin d'une campagne, on mettait en commun tout ce qui avait été pris, l'or, l'argent, les bestiaux, les armes, les captifs mêmes. La part du prince était le cinquième; le reste était partagé entre les guerriers, et on les laissait libres d'en disposer comme ils voulaient. Le cavalier recevait le double du fantassin[1].

Mais, sous Mahomet, il n'y avait pas encore d'armées permanentes. Lorsque les nomades de l'Arabie se furent rendus maîtres des richesses des contrées voisines, le khalife Omar consacra une partie des revenus des pays conquis à la solde des guerriers, et alors il s'établit des troupes réglées. Dans plusieurs provinces, les biens appartenant à l'État ou les biens des anciens habitants qui s'étaient expatriés, furent affectés à l'entretien des soldats. Ces terres devinrent, sous le nom de جند, *djond* ou corps de troupes, des espèces de colonies militaires, où le souverain

[1] *Alcoran*, sourate VIII, vers. 42. (Voy. mon volume sur les invasions des Sarrazins en France, p. 253.)

faisait, au besoin, des levées. C'est ainsi que la Syrie fut partagée en cinq djonds. Rien ne fut changé, d'ailleurs, au partage du butin.

La solde des troupes étrangères fut, en général, payée en argent jusqu'au milieu du XIe siècle. A cette époque, les Turks seldjoukides s'emparèrent de la Perse et de la Mésopotamie, et ces vastes contrées se trouvant appauvries à la suite des guerres qui les désolaient depuis longtemps, Nizam-el-Mulk, visir du sulthan Malek-Schah, imagina de consacrer à cet objet les terres qui appartenaient au fisc. Il nomma des personnes pour avoir l'administration de ces biens : d'un côté, les guerriers eurent leur sort assuré ; de l'autre, les peuples commencèrent à se reposer de leurs souffrances. Ainsi naquirent les bénéfices militaires[1].

L'esprit qui avait dicté cette mesure ne s'arrêta pas là. Malek-Schah, voulant récompenser la bravoure de quelques-uns de ses généraux, leur accorda des provinces à titre de fief. On vit alors des princes de Moussoul, de Maridin, constitués à la manière féodale. Malek-Schah consentit même, pour satisfaire l'ambition de quelques-uns de ses parents, à mettre à leur disposition une partie de ses troupes, et toutes les régions qu'ils subjuguèrent leur furent abandonnées, à la seule condition de rendre foi et hommage au suzerain. Telle fut l'origine de l'occupation d'Alep et de Damas par Toutouch, frère de Malek-Schah, et de l'Asie Mineure par son neveu Soliman.

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 88.

On voit que l'établissement du système féodal, qui domine encore en partie dans l'Orient, est l'ouvrage des peuples nomades de la Tartarie. Il avait déjà dominé dans une portion de l'Asie, sous les rois parthes, et même plus anciennement; mais les guerres des Romains et les conquêtes des Arabes en avaient abrogé l'usage.

Ce même système qui, à quelques différences près, a si longtemps régné en Europe, fut encore l'ouvrage des Germains et des autres peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, qui se partagèrent les débris de l'empire romain. Il faut croire que la féodalité, quoique incompatible avec une civilisation bien entendue, est inhérente à l'état moral et physique de certaines populations, et que, là où les hommes sont épars et errants, il faut des chefs qui se distribuent le pouvoir, qui fassent du pays où ils commandent leur propriété particulière, et qui, aux droits de souveraineté près, puissent tout trouver dans eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, les bénéfices militaires et les fiefs, d'abord amovibles, furent à peu près considérés comme institués à vie; enfin, l'autorité du suzerain s'affaiblissant, ils devinrent héréditaires. Les bénéfices mêmes, qui, d'abord, appartenaient à la masse des troupes et étaient administrés en forme de régie, furent distribués aux titulaires, et ceux-ci les gouvernèrent comme ils voulurent.

Les bénéfices militaires furent rendus héréditaires par Nour-eddin, prince d'Alep et de Damas, vers le

milieu du XIIe siècle. Nour-eddin espéra, par là, intéresser davantage les soldats au succès de ses armes. En effet, si on en croit un auteur contemporain, les soldats commencèrent à se dire : « Ces biens sont notre propriété ; ils passeront à nos enfants : nous devons donc les défendre, même au péril de notre vie [1]. »

Non-seulement les princes abandonnèrent certaines terres aux guerriers qui servaient sous leurs drapeaux, mais encore ils concédèrent de vastes territoires à certaines tribus nomades, à condition qu'elles défendraient le pays, de manière à laisser au moins aux troupes régulières le temps de venir au secours [2]. On choisissait de préférence les campagnes situées sur les frontières ; c'était une manière d'établir des sentinelles avancées. Les Romains n'avaient pas imaginé d'autre moyen pour garder leurs frontières du Rhin et du Danube. Les nomades auxquels les princes musulmans s'adressaient étaient des Arabes et des Turkomans. Quelquefois, ces nomades s'obligeaient, de plus, à fournir des chevaux pour la remonte de la cavalerie.

Pendant quelque temps, les institutions féodales furent particulières à la Perse, à la Mésopotamie et aux autres contrées qui étaient soumises à la domination des monarques seldjoukides. En 1169, Saladin, d'abord simple lieutenant de Nour-eddin, se rendit maître de l'Égypte et y introduisit les prin-

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 165.
[2] *Ibid.* p. 83 et 501.

cipes politiques de son maître [1]. Plus tard, les Turks ottomans suivirent le même exemple, et le système féodal ne tarda pas à devenir général.

[1] Voy. les trois mémoires de M. Silvestre de Sacy sur le système de la propriété foncière en Égypte, dans le recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

FIN.

3 2044 024 409 542

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
DEC 15 2004
WIDENER
JAN 0 8 2008
CANCELLED
BOOK DUE

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.